

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION

N° 2023-04-DEL-204

OBJET :

SERVICES TECHNIQUES
– ENGAGEMENT D’UNE
NOUVELLE PROCÉDURE
POUR LA PASSATION
D’UN MARCHÉ PUBLIC
POUR LA RÉALISATION
D’UNE « VOIE VERTE »
CHEMIN DES PICARDES

RAPPORTEUR :

M. AOUN

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/
REPRESENTES : 32

VOTANTS : 32

Le 5 avril 2023 à 9h00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l’Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D’ENVOI DE LA CONVOCATION : 30 mars 2023
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST
Madame Valérie LENORMAND à Monsieur Yvon ROSCONVAL
Madame Anne LAPORTE à Madame Sophie KERIGNARD
Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES
Monsieur Christophe MARGAT à Monsieur Cédric AOUN
Monsieur Fernando MENDES à Madame Bérengère VOILLOT
Madame Fabienne TANTI à Monsieur Fabien TANTI
Monsieur Hassan AHSSAKOU à Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR
Monsieur Hakan KARACIGER à Monsieur Philippe DA-RIN
Madame Paméla BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON
Madame Souad BENDJEDDOU à Madame Line WENZEL

EXCUSÉ(S) :

...

ABSENTE :

Madame Frédérique MAHER



OBJET : SERVICES TECHNIQUES – ENGAGEMENT D’UNE NOUVELLE PROCÉDURE POUR LA PASSATION D’UN MARCHÉ PUBLIC POUR LA RÉALISATION D’UNE « VOIE VERTE » CHEMIN DES PICARDES

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 20230125DEL002 en date du 25 janvier 2023 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU la procédure de passation engagée le 20 décembre 2022 sous le n° 2023MT01 (réf. JO 22-168350), ayant pour objet les travaux de terrassement, de génie-civil, de voirie et réseaux divers, d’aménagement paysager et d’éclairage nécessaires à la création d’une voie verte sur 1.6 km, chemin des Picardes,

VU l’avis rendu par la Commission Finances et ressources humaines dans sa séance du 23 mars 2023,

CONSIDÉRANT que la procédure de passation du marché susvisée (deux lots) a été déclarée sans suite par M. le Maire en raison d’une inadéquation de certaines des offres présentées, elle-même due au caractère facultatif des visites sur site qui n’ont pas permis à la plupart des soumissionnaires de prendre en considération la topographie particulière du terrain,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Commune de Triel-sur-Seine de relancer cette procédure en rendant, notamment, obligatoire la visite sur site,

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de son rapporteur et en avoir délibéré **à la majorité (contre : Yvon ROSCONVAL, Ahcène MERBARKI, Sophie KERIGNARD, Anne LAPORTE, Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Line WENZEL, Hassan AHSSAKOU, Souad, BENDJEDDOU – abstention : Bérengère VOILLOT, Valérie LENORMAND, Fernando MENDES, Pamela BUQUET-MAIRE, Florent BEQUIGNON, Amandine BENOIST).**

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE CHARGER M. le Maire d’engager à nouveau la procédure de passation ayant pour objet les travaux de terrassement, de génie-civil, de voirie et réseaux divers, d’aménagement paysager et d’éclairage nécessaires à la création d’une voie verte sur 1.6 km, chemin des Picardes.

ARTICLE 2 : AUTORISE M. le Maire, dans le cas où la procédure serait infructueuse, à relancer celle-ci selon les dispositions prévues par le Code de la commande publique en pareil cas.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits afférents à l’opération sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>